

Novembre 2009

Nouvelle campagne de régulation des sangliers en forêt domaniale de Montmorency (Val d'Oise)



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

En 2008, en concertation avec les services de l'Etat, les collectivités locales, les représentants d'associations, l'Office national des forêts avait mis en place un dispositif pour renforcer les opérations de régulation des sangliers en forêt domaniale de Montmorency. Ces opérations avaient permis de réduire de 322 la population de sangliers.

Cette année encore des actions de régulation seront menées afin d'obtenir une population acceptable, non seulement pour assurer un bon équilibre forêt/gibier, diminuer les dégâts agricoles, les collisions encore trop nombreuses avec les véhicules, mais aussi pour une meilleure sécurité des riverains et promeneurs de ce massif d'environ 2000 ha qui accueille plus de 4 millions de visiteurs chaque année.

Rappelons que depuis 1999, le nombre des sangliers avait beaucoup progressé en Ile de France, particulièrement dans les massifs forestiers proches des villes. Les dégâts des tempêtes ont offert à ces animaux des refuges naturels, parfois inextricables, dans lesquelles la chasse est impossible.

La saison de chasse de 1999/2000 avait été presque inexistante en raison des conséquences de la tempête de décembre 1999. Les sangliers ont adopté un comportement opportuniste en milieu périurbain. Le climat et des milieux propices à un fort taux de reproduction ont aussi constitué des facteurs explicatifs de la forte progression de la population des sangliers.

Aussi, en concertation avec les services de l'Etat, les collectivités locales, des représentants d'associations et l'office national des forêts, le dispositif mis en place l'an passé sera renouvelé :

- le nombre de jours de chasse est maintenu à 15 pour la campagne 2009/2010. Ces opérations auront donc lieu tous les jeudis de novembre, décembre, janvier et février à l'exception des jeudis 12 novembre 24 décembre et 31 décembre;
- en fonction de la localisation des opérations de chasse, certaines routes départementales (RD 192 P, RD 44, RD 123) pourront être fermées à la circulation de manière ponctuelle et pour un temps limité. Un ralentissement de la circulation pourra être mis en place sur la route départementale 909 et 124
- l'accès du public sur les zones chassées en forêt sera interdit pendant les opérations de chasse.

Toutes ces actions feront l'objet d'une information préventive et d'une signalisation adaptée sur le terrain en vue de garantir les meilleures conditions de sécurité pour tous.

Informations

ONF
Christiane Baroche –
Attachée de presse
06 07 78 09 84

Bureau de la
communication de la
Préfecture du Val-d'Oise :
01 34 20 26 23/ 24

Dossier de presse
disponible sur le site
www.onf.fr
puis espace presse